



Chapitre 3

Accompagner chaque enfant :
s'inscrire dans les pratiques
différenciées

Les pratiques différenciées se présentent comme un ensemble de pratiques permettant de rencontrer la diversité, l'hétérogénéité à l'intérieur d'un groupe.

Il s'agit de gérer cette diversité dans le groupe en vue de favoriser le bon développement de tous les enfants. Cela s'inscrit logiquement dans les projets d'accueil puisque, dans les faits, les pratiques mises en œuvre dans l'accueil des tout-petits sont déjà, à la base, « différenciées ». Ces notions font référence aux pratiques préconisées par l'ONE et sont décrites dans les trois brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité » (2004).

Ces pratiques concernent tant les actes de la vie quotidienne que la manière dont ils sont réalisés. **Dans la démarche inclusive, tous les enfants sont amenés à fréquenter le même milieu, chacun prenant sa place dans des groupes hétérogènes tant au niveau des capacités que des besoins.** L'éducation différenciée permet de soutenir à la fois le développement de chaque enfant dans sa particularité et l'évolution du groupe. Le professionnel de la petite enfance développe une réflexion et une action sur le matériel, les rythmes et l'environnement humain.

Dans l'enseignement, différencier c'est « *faire en sorte que chaque apprenant soit constamment ou du moins très souvent confronté aux situations didactiques les plus fécondes pour lui* » (Perrenoud, 1996, p.29). Nous adhérons à cet état d'esprit et nous sortons du contexte de l'enseignement pour l'adapter à la petite enfance. Nous le formulons de la façon suivante :

« Différencier, c'est faire en sorte que chaque enfant soit constamment ou du moins très souvent confronté aux situations les plus fécondes pour son développement ».

Idéalement, l'organisation des activités doit donc être conçue et gérée de façon à permettre cette optimisation des situations : chaque professionnel tient compte, à tout moment, des besoins

des enfants tout-venants et des besoins spécifiques des enfants en situation de handicap.

C'est à ce prix que les enfants différents seront accueillis comme « un peu plus différents que les autres » mais aussi « un peu plus semblables » car profitant d'une organisation des activités conçue pour faire face aux différences sans les transformer en inégalités. Par conséquent, les pratiques différenciées témoignent d'un **souci d'équité**.



« Organiser » la diversité, assurer l'équité et soutenir les interactions sont trois axes prioritaires pour ancrer les pratiques différenciées.

1. « Organiser » la diversité au sein du groupe d'enfants

L'organisation de la structure permet à tous les enfants, dont l'enfant en situation de handicap, de se côtoyer et d'évoluer dans les mêmes espaces de vie, de partager les mêmes rituels et certaines activités.

Les rythmes (très) différents de chacun des enfants conduisent à animer des activités parfois différentes pour l'un ou l'autre, ce qui sous-entend à la fois une grande souplesse et une solide organisation de la part du milieu d'accueil.

Prenons l'exemple de deux activités faisant appel à des compétences et des intérêts différents à mettre en place en même temps : une activité en plein air pour une partie du groupe et un atelier peinture pour l'autre partie du groupe, ce qui permet à l'enfant moins mobile de participer à une activité sans être isolé du groupe. Dans un autre registre, l'enfant qui a besoin de plus de calme peut aller se reposer dans un groupe de vie plus tranquille tandis que ses pairs participent à une activité musicale.

Le professionnel de la petite enfance est amené à gérer, au quotidien, la diversité au sein des groupes d'enfants : diversité des personnalités, des compétences et difficultés de chacun et donc diversité des besoins auxquels il faut répondre, au sein d'un même groupe, dans un même espace de vie. Ces diversités sont amplifiées par la présence de l'enfant en situation de handicap. Ceci nécessitera de la part du professionnel une attention et une observation fines de la dynamique de groupe pour que chaque enfant y trouve sa place et s'y sente bien.

Dans ce contexte, certaines situations fortuites peuvent donner lieu à **des moments de découverte réciproque selon que le professionnel de la petite enfance vit la situation comme un obstacle à surmonter ou comme une invitation à la créativité et à l'adaptation :**

« Les enfants valides bougent vite, alors que Caroline se déplace peu, voire pas du tout. Parfois, ce n'est pas évident de l'inclure dans leurs jeux et vice versa mais si on n'essaye pas, chacun reste dans son monde, et où est l'inclusion ? »

Marceline, puéricultrice

« Je me souviens qu'un jour, plusieurs enfants valides s'étaient spontanément étendus par terre sur le dos, à côté de Vanessa, dans la même position qu'elle. De là est parti tout un jeu qu'on a improvisé avec un grand morceau de tissu tendu au-dessus des enfants. Eh bien, tout le monde a passé un bon moment ! Vanessa était ravie de voir ses camarades couchés à côté d'elle, au même niveau qu'elle en quelque sorte. Et les autres enfants, je pense, ont été surpris de découvrir un point de vue différent de celui qu'ils perçoivent habituellement quand ils jouent debout ! »

Josiane, puéricultrice

2. Assurer l'équité entre enfants

Selon le Petit Robert (1993), la notion d'équité renvoie à la notion de justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun. L'équité est ainsi sous-tendue par un principe de justice et conduit à tenir compte des inégalités que subissent certaines personnes pour les réduire et ainsi tendre vers plus d'égalité.

Dans un milieu d'accueil de la petite enfance, l'équité est une condition indispensable pour garantir à tous les enfants un accueil de qualité. Les objectifs éducatifs d'un milieu d'accueil sont définis dans son projet d'accueil (projet pédagogique). Cependant, c'est au quotidien que le professionnel de la petite enfance sera confronté aux questions d'équité.

Comment garder constamment à l'esprit de :

- Rester au maximum et à tout moment juste et équitable envers chaque enfant ?
- En tenant compte de ses besoins et de ses différences ?
- Dans le respect du projet éducatif global ?



C'est particulièrement dans la mise en place des limites et dans le temps imparti à chacun que le professionnel de la petite enfance devra veiller à l'équité.

2.1 Dans la mise en place des limites

Appartenir à un même groupe, c'est partager les mêmes règles, les mêmes limites. Soumettre un enfant du groupe à des règles et à des limites, c'est implicitement reconnaître la place de celui-ci au sein de ce groupe en tant qu'individu à part entière, au même titre que chaque autre enfant du groupe.

La dualité entre règles communes et règles différenciées renvoie à la dualité qui oppose les notions d'égalité et d'équité. Assurer l'égalité entre enfants, en l'occurrence en matière de règles et de limites, c'est soumettre chacun d'eux aux mêmes règles, sans vraiment tenir compte des spécificités de ceux-ci, ce qui conduirait à la plus flagrante des injustices.

En revanche, assurer l'équité entre enfants signifie soumettre ceux-ci à des règles différenciées, adaptées en fonction de leurs spécificités, de leurs besoins, de leurs difficultés. En effet, être juste, c'est convenir d'une légitime inégalité de traitement. C'est reconnaître finalement que la justice peut être faite d'inégalités.

Lorsque les règles différenciées sont posées, le milieu d'accueil s'expose naturellement au risque de voir les enfants les transgresser ; dans ce cas, il importe de bien leur expliquer pourquoi il en est ainsi afin qu'ils en comprennent le sens.

Dans ce registre, **le milieu d'accueil sera amené à se questionner et à se positionner sur plusieurs points**, dont la liste n'est pas exhaustive :

- Quelles règles communes et différenciées doivent être mises en place ?
- Comment être équitable alors que les enfants n'ont pas tous les mêmes capacités à comprendre les règles et à intégrer les limites ?
- Quelle attitude adopter lorsqu'un enfant en situation de handicap transgresse la règle ?

- Comment légitimer les règles d'abord entre les professionnels de la petite enfance ?
- Comment légitimer les règles aux yeux de tous les enfants ?
- Comment légitimer les règles aux yeux des parents ?

Ce questionnement est classique mais lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, ce questionnement devient prépondérant car l'enfant a besoin de sentir la fiabilité de l'adulte.

« Lors d'un goûter de parents, Céline a pu manger sa panade de fruits une demi-heure avant les autres enfants parce qu'elle a besoin de plus de calme et d'une aide spécifique lors des repas. Face aux interpellations des autres enfants, j'ai pris le temps de leur expliquer et il n'y a pas eu de manifestation ni de sentiment de frustration de la part des autres enfants. »

Magali, puéricultrice

« Il y a quand même des choses qu'on laisse faire à certains enfants en situation de handicap, mais ce "laisser-faire" est étroitement en lien avec la pathologie de l'enfant ou en lien avec un besoin ponctuel chez un enfant tout-venant ; par exemple, nous serons plus tolérantes vis-à-vis d'un enfant qui crie si cela correspond à un besoin d'exprimer son insécurité. »

Christine, puéricultrice

Spontanément, plusieurs types de règles sont distingués :

- Les règles qui garantissent la sécurité des enfants ;
- Les règles de vie en groupe ;
- Les règles liées au projet pédagogique.

Il va de soi que certaines règles peuvent être adaptées tandis que d'autres, surtout celles relatives à la sécurité, sont inflexibles.

Chacun restera attentif à :

- La **compréhension** des enjeux de l'adaptation de ces règles ;
- L'**adhésion** de tous aux réponses trouvées par le milieu d'accueil ;
- La **cohésion** dans l'application des règles et dans les réponses données aux enfants.

De manière générale, l'enfant en bas âge accède à une explication simple du contexte et de l'adaptation des règles pour peu que celles-ci soient verbalisées au moment où celui-ci manifeste son interpellation.



Il n'existe pas de théorie ni de savoir-faire particulier quant à la construction des règles communes et différenciées. Par conséquent, les réponses débattues en équipe seront propres à chaque milieu d'accueil.

2.2 Dans le temps imparti à chacun

La question du temps revient souvent dans l'accueil d'un enfant en situation de handicap. La gestion du temps est une des façons de répondre à la question de l'égalité ou l'équité des besoins de chaque enfant. Elle se pose dans toutes les structures mais d'autant plus dans les structures inclusives.



Il est opportun de réfléchir, de laisser une place à ces questions, tant elles renvoient chacun à ses propres valeurs et représentations.

Du point de vue de tous les parents, la question du temps se pose lors de l'inscription et au cours de l'accueil :

- « Prendrez-vous suffisamment de temps pour vous occuper de mon enfant si vous avez des enfants en difficulté ? »
- « Il faut beaucoup de temps pour donner à manger à mon enfant. Avez-vous la possibilité de prendre ce temps nécessaire pour son repas ? »

Du point de vue des professionnels de la petite enfance, elle se posera entre collègues, dans la répartition du travail, mais également lors de la prise en charge des enfants.

- « Si je m'occupe pendant une heure de cet enfant, alors je ne peux pas aider ma collègue pour les repas des autres enfants, j'ai l'impression de la laisser seule. »
- « Si je dois sans cesse surveiller cet enfant qui lance ses jeux, je n'ai pas le temps d'animer une activité "lecture" pour le reste du groupe. »
- « J'essaie, dans la mesure du possible, de partager mon temps d'une façon égale entre chaque enfant. »

- « Aujourd'hui, je n'ai pas eu le temps de bien lui donner à manger à son rythme. », « J'ai l'impression que mes collègues ne comprennent pas la nécessité d'avoir du temps pour lui donner à manger. »

De ces réflexions, souvent entendues en équipe, sont dégagées des questions de fond pouvant être abordées entre collègues.

- La répartition du temps renvoie-t-elle à la notion d'égalité ou d'équité ?
- Comment cette notion de répartition du temps ou des tâches se concrétise-t-elle dans les milieux d'accueil ?
- Le temps consacré à chaque enfant pour une même tâche peut-il être comparé ?
- La qualité de l'accueil persiste-t-elle dans chaque moment imparti à chaque enfant ?
- Le temps accordé est-il synonyme d'intérêt porté à l'enfant ?
- Faut-il partir du principe que le temps accordé à chacun ne sera pas égal mais sera équitable et lié aux besoins de chacun ?
- Comment gérer la frustration due à un manque de temps chez les professionnels de la petite enfance ?
- Comment gérer la frustration due à un manque de personnes à un certain moment de la journée ?
- Comment maintenir le plaisir chez l'enfant et le professionnel lorsque le temps manque ?

Le professionnel de la petite enfance est souvent tiraillé par cette question du temps et oscille entre la notion du temps égal pour tous et la notion d'équité. Les professionnels pouvant avoir individuellement des réponses différentes, la question du temps sera régulièrement discutée et évaluée en équipe. Il est souhaitable que celle-ci s'accorde sur les priorités en fonction des besoins des enfants.

2.3 Dans la mise en place des moyens

Après cette réflexion sur les notions d'équité, d'égalité et de limite et leur implication dans la gestion du temps, ce paragraphe se penche sur les moyens nécessaires visant à répondre de façon équitable aux besoins de chaque enfant.

Dans le cadre de son développement, un enfant doit rencontrer des expériences directes : manipuler, toucher, voir, sentir. De par la nature spécifique de ses besoins, l'enfant en situation de handicap doit être sollicité par de multiples situations d'exploration et d'interactions sociales.

L'exploration par les cinq sens permet à l'enfant de ressentir, découvrir et comprendre le monde qui l'entoure. L'exploration de moyens d'expression variés lui permet d'exprimer ses besoins, ses désirs, ses émotions. L'exploration de ses propres capacités motrices et verbales lui permet d'agir et de prendre sa place.



L'idée n'est pas de sur-stimuler l'enfant ni de l'épuiser par des demandes incessantes. Il s'agit plutôt de mettre l'enfant en situation de participation.

Dans le cadre de l'accueil de ces enfants aux besoins spécifiques, l'utilisation de stratégies multiples, de pédagogies ou de pratiques éducatives différenciées est donc préconisée.

Tout le réseau (l'ONE, le service d'aide précoce (SAP), les dispositifs d'aide à l'intégration, les projets d'initiative spécifique (PIS), un milieu d'accueil spécialisé inclusif, les ludothèques adaptées...) peut soutenir la mise en place de ces stratégies et pratiques individualisées. Le défi des professionnels est de conjuguer le projet autour de l'enfant, l'envie de l'enfant, la non-stigmatisation de celui-ci dans le groupe, tout en lui apportant l'aide nécessaire afin qu'il puisse participer et profiter d'un maximum d'ateliers, d'animations et d'interactions avec les autres enfants.

3. Soutenir et encourager les interactions entre tous les enfants

La cohésion du groupe d'enfants est renforcée par des petits gestes et des petites attentions qui peuvent sembler anodins, tels que :

- **Laisser le matériel spécifique** (attelles, station debout, moyen de déplacement...) de l'enfant en situation de handicap dans le groupe de vie pour le rendre familier aux yeux des enfants.
- **Expliquer aux enfants** l'utilité de ces adaptations parfois rébarbatives et laisser les enfants les explorer avec précaution. L'intérêt spontané des enfants favorisera une connaissance et reconnaissance de l'enfant en situation de handicap. Tous les autres enfants peuvent apprivoiser la différence et accepter les comportements de l'enfant en situation de handicap à une double condition : ceux-ci ne peuvent pas être perçus comme dangereux, ni dévalorisants.
- **Laisser les enfants qui en ont la capacité imiter** les gestes des adultes, en poussant par exemple le plan debout sur roulettes dans lequel se trouve un autre enfant.
- **Laisser les enfants prendre la place** de l'enfant en situation de handicap en grim pant par exemple dans sa station debout tout en chipotant à tous les boutons et poignées.

Certaines interactions à connotation « négatives » peuvent traduire un questionnement de l'enfant, naturellement curieux. Cela peut être une façon d'interpeller l'adulte ou d'approcher la différence. Cela part de la simple curiosité que le petit enfant manifeste envers tout ce qui lui est inconnu. Il est intéressant, dans ce type de situation, de répondre à la question que l'on pense sous-jacente.

De nombreux gestes, attentions, comportements sont des moyens de découvrir ce que vit l'autre. Ces moments-là sont intéressants car ils contribuent à familiariser les enfants entre eux et renforcent la cohésion du groupe.



Le respect que les adultes portent à l'égard de chacun des enfants transparait dans l'attitude des enfants entre eux.



